

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/37

Objet : Candidature au dispositif T01 « soutien des stratégies locales de développement (stratégies alimentaires territoriales et plans pastoraux territoriaux) »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Candidature au dispositif T01
« soutien des stratégies locales de
développement (stratégies alimentaires territoriales et plans pastoraux
territoriaux) »**

CONTEXTE

Dans le cadre du programme FEADER 2023-2027, un appel à candidature est lancé (dispositif T01) permettant le soutien des stratégies locales de développement en faveur:

- de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement des générations (stratégies foncier),
- de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales),
- du développement de la filière forêt-bois (stratégies forestières de territoire),
- du développement de l'activité pastorale (plans pastoraux territoriaux),
- de l'adaptation des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique,
- d'une gestion partagée et raisonnée des ressources en eau sur leur volet agricole.

PROPOSITION

Avec 14 alpages et plus de 4 000 ha de zones pastorales intermédiaires, le pastoralisme est une activité identitaire du massif. Le Parc s'attache à favoriser le maintien de cette activité, et à accompagner ses acteurs dans leurs transitions face aux enjeux émergents. Il porte un Plan pastoral territorial 2021-2026.

Afin de permettre l'animation du Plan pastoral territorial, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant le dispositif T01 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le Parc de Chartreuse accompagne les démarches de valorisation des produits agricoles, l'émergence de nouvelles formes de commercialisation, ainsi que des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

Le Parc porte un projet expérimental de « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse » avec les acteurs du territoire pour agir efficacement contre la précarité alimentaire.

Afin de permettre l'animation de cette stratégie alimentaire et la mise en place d'actions, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant le dispositif T01 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider le dépôt de dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre du dispositif T01,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.***

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUIL. 2023**

